

Gestion territoriale

# VERS UNE STRATÉGIE D'ORGANISATION DES COMPÉTENCES LOCALES DE L'EAU (SOCLE)



Nouvelle compétence obligatoire en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement..., l'organisation et la mise en œuvre des compétences locales de l'eau va évoluer au cours des prochaines années, principalement suite aux lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

A l'origine demandée par les collectivités, l'élaboration d'une **Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)** d'ici fin décembre 2017, à l'échelle des grands bassins hydrographiques français, a été cadrée par l'arrêté du 20 janvier 2016. Cette SOCLE vise à favoriser et renforcer la cohérence hydrographique, les solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire.

La SOCLE n'a pas de portée juridique. Elle fera partie des documents d'accompagnement du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), dès sa prochaine mise à jour en 2021.

## QU'EST-CE QUE LA SOCLE ?

- un **descriptif** de la répartition actuellement connue des compétences dans le domaine de l'eau (GEMAPI, eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif) entre les collectivités et leurs groupements,
- des **recommandations** pour l'exercice des compétences pré-citées.

## CE QUE N'EST PAS LA SOCLE :

- Ce n'est pas un **document prescriptif**.
- Ce n'est pas un **schéma** d'organisation des compétences locales de l'eau souhaitée ou attendue.

La SOCLE ne doit pas ralentir les réflexions ou travaux en cours concernant la gouvernance sur les territoires ; au contraire la SOCLE doit s'alimenter des retours d'expérience du niveau local et des enseignements acquis.

## UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE ET ASCENDANTE

### DONNEZ VOTRE AVIS !

La SOCLE est soumise à une consultation dématérialisée des collectivités et leurs groupements de début juillet à fin septembre 2017 puis à l'avis du comité de bassin, avant d'être arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin fin 2017.

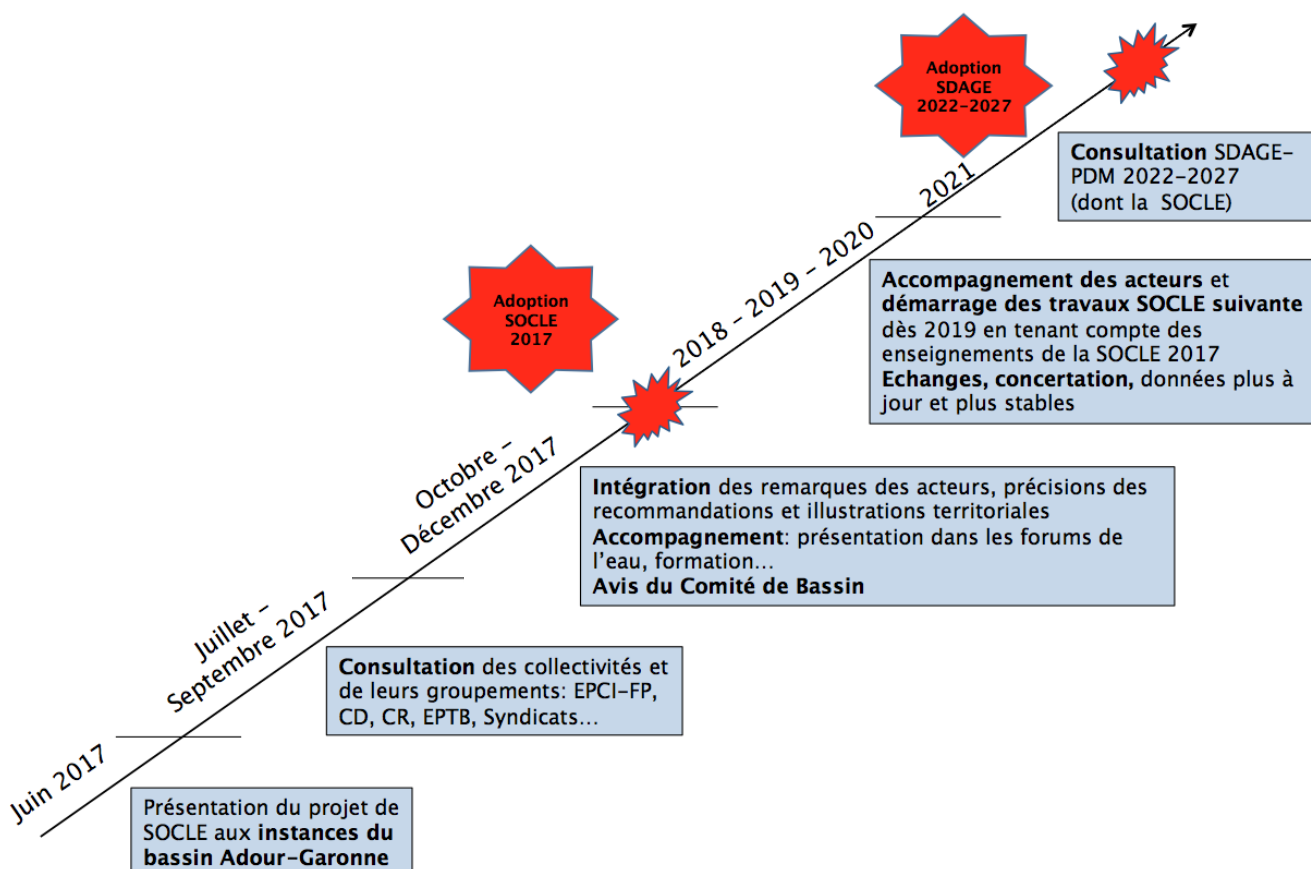
Le projet de SOCLE Adour-Garonne (document principal et atlas cartographique) est en ligne sur <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>.

Votre avis est à formuler sur <http://enqueteur.dreal-occitanie.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=11499&lang=fr>

**Les services de l'État et de l'agence de l'eau Adour-Garonne peuvent vous accompagner dans vos réflexions de gouvernance au niveau local.**

*L'agence de l'eau Adour-Garonne accompagne les collectivités et leurs groupements dans leurs démarches de réorganisation des compétences de l'eau (eau potable, assainissement, milieux aquatiques et inondation).*

*Pour tout appui technique et financier, les services de l'Agence sont à votre disposition - Cf. contacts au verso.*



## RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

→ Arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

→ Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

→ Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des métropoles (MAPTAM)

## **AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**

### **SIÈGE**

90, rue du Férétra - CS 87801  
31 078 Toulouse Cedex 4  
Tél. : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28

### **DÉLÉGATIONS TERRITORIALES :**

#### **Atlantique-Dordogne**

4, rue du Professeur André-Lavignolle  
33 049 Bordeaux Cedex  
Tél. : 05 56 11 19 99 | Fax : 05 61 11 19 98  
Départements : 16 - 17 - 33 - 47 - 79 - 86  
et

94, rue du Grand Prat  
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél. : 05 55 88 02 00 | Fax : 05 55 88 02 01  
Départements : 15 - 19 - 23 - 24 - 63 - 87

#### **Adour et Côtiers**

7, passage de l'Europe - BP 7503  
64 075 Pau Cedex  
Tél. : 05 59 80 77 90 | Fax : 05 59 80 77 99  
Départements : 40 - 64 - 65

#### **Garonne amont**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12 035 Rodez Cedex 9  
Tél. : 05 65 75 56 00 | Fax : 05 65 75 56 09  
Départements : 12 - 30 - 46 - 48  
et  
46, avenue du Général Decrouette  
31 100 Toulouse  
Tél. : 05 61 43 26 80 | Fax : 05 61 43 26 99  
Départements : 09 - 11 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82

#### **DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) d'OCCITANIE**

1, rue de la Cité administrative - CS 80002  
31 074 Toulouse  
socle-adour-garonne.dreal-occitanie@développement-durable.gouv.fr



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)